

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
28	23	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
04/03/2025	14/03/2025	
Séance ordinaire		

Le dix mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Thierry Gendronneau

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Remy, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël.

Absents :

BOUTRY Véronique, excusée, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,
MARTIN Sébastien, absent.

ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin

TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à David Perthué,

TURMEAU Yannick, Absent.

2025-03-025	DOMAINE ET PATRIMOINE – VOIRIE – DENOMINATION DES VOIES – création de voies
--------------------	--

Rapporteur : Ginette Rocher

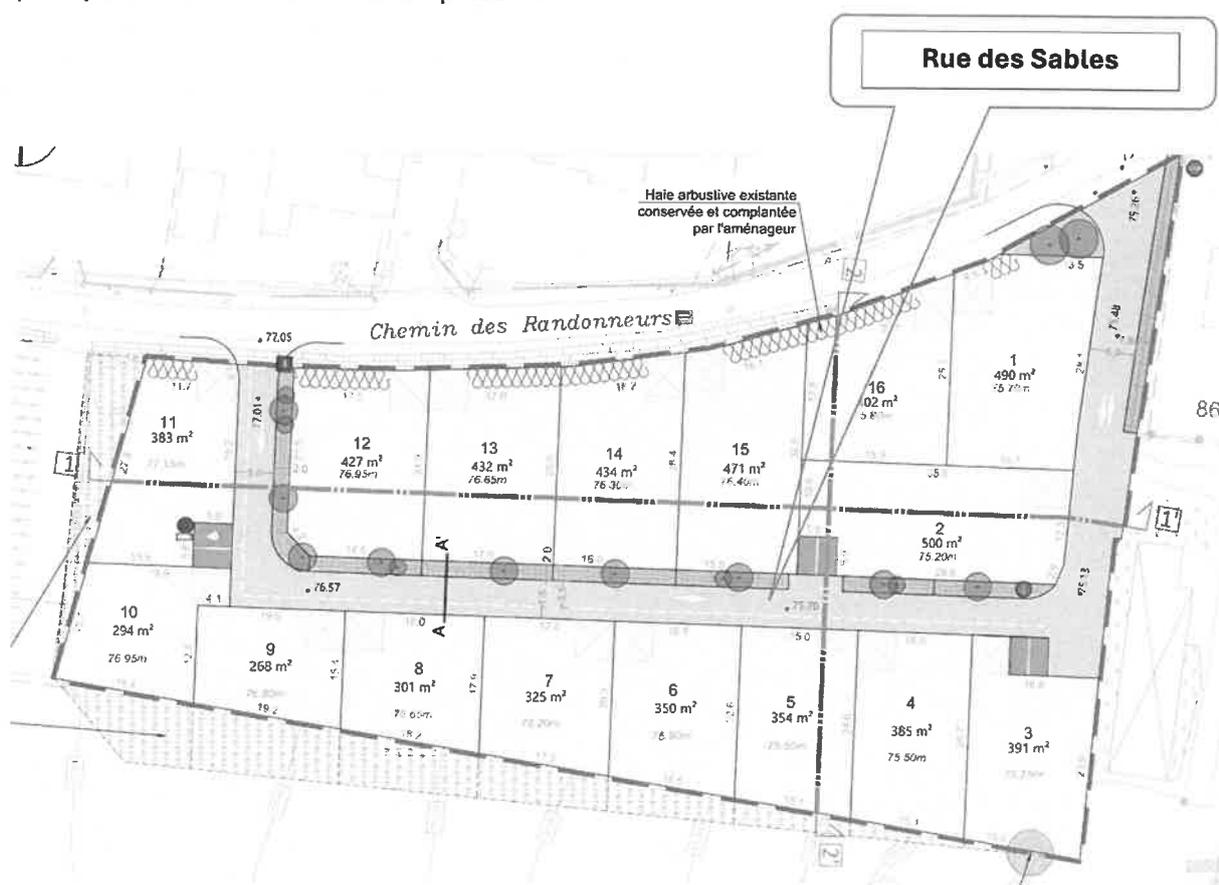
Mme Rocher évoque la nécessité de créer une nouvelle voie pour le lotissement des Sables de la commune déléguée de Notre-Dame-d'Allençon.

Une voie interne est présente dans le lotissement. Il est donc proposé de créer une nouvelle voie selon le sens de circulation du plan ci-dessous.

<small>Accusé de réception en préfecture 049-200067718-20250310-20256-03-025-DE Date de réception préfecture : 14/03/2025</small>

Il est rappelé que conformément à l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient au conseil municipal de choisir par délibération le nom des voies. De plus, le numérotage des parcelles, bâtiments, relevant de la compétence du Maire, constitue une mesure de police générale. Cette démarche vise à faciliter le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, ainsi que la localisation sur les GPS, en identifiant clairement les adresses et en procédant à leur numérotation.

Monsieur le maire propose que la nouvelle voie soit dénommée « Rue des Sables » selon le schéma de principe avec le sens de circulation présenté.



Il est demandé au conseil municipal d'approuver la dénomination de la voie interne au lotissement des Sables de la commune déléguée de Notre-Dame-d'Allençon sous le nom « Rue des Sables » et de mandater le maire, pour mettre en œuvre la dénomination de la voie et l'accomplissement des formalités afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par vote, à mains levées, à l'unanimité,

- Approuve la dénomination de la voie interne au lotissement des Sables de la commune déléguée de Notre-Dame-d'Allençon sous le nom « Rue des Sables ».
- Mandate monsieur le maire, pour mettre en œuvre la dénomination de la voie et l'accomplissement des formalités afférentes.

Fait à Terranjou, le 11/03/2025

Le secrétaire de séance,

Thierry GENDRONNEAU



Le Maire



Jean-Pierre COCHARD